

**COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021****Rapports n° CP 2021-112****RÉSEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN : DÉVELOPPEMENT, MODERNISATION ET LUTTE  
CONTRE LE BRUIT****Texte de l'amendement :**

“Décide, face aux dysfonctionnements engendrés par la mise en oeuvre du projet CDG Express sur les transports du quotidien, de lancer une étude sur le faisceau nord visant à désolidariser les travaux du CDG Express et ceux de modernisation du RER B, et à permettre à terme l'arrêt définitif du chantier du CDG Express”.

**Exposé des motifs :****LANCER UNE ÉTUDE SUR LE FAISCEAU NORD-EST, DONNANT LA PRIORITÉ AUX USAGERS  
DU RER B, ET PERMETTANT L'ARRÊT DÉFINITIF DU CDG EXPRESS**

Le présent amendement propose le financement d'une étude pour démêler d'une part les travaux nécessaires à la modernisation et au déploiement du système de signalisation Nexteo sur le faisceau Nord du RER B, et d'autre part ceux liés au CDG Express. Ce principe acté lors du dernier conseil d'administration d'IDF Mobilités doit être désormais mis en oeuvre.

La contestation du CDG Express et le passage en force par le Gouvernement pour imposer ce train dont seraient exclus les usagers quotidiens a créé des situations aberrantes. En effet, afin de masquer les travaux pour le CDG Express et les rendre inéluctables, ceux-ci ont été volontairement mêlés à ceux de la modernisation du RER B.

Dès 2016 un rapport d'IDF Mobilités indiquait que le CDG Express affecterait les transports du quotidien sur les réseaux Paris-Nord et Est, notamment sur la ligne RER B, sur les lignes D, K, P, L, E et de Fret. Le lancement des travaux depuis l'été 2019 a déjà entraîné de lourds dysfonctionnements sur ces lignes. Les inquiétudes des usagers, des élu.e.s des territoires concernés, et des personnels RATP et SNCF affectés à ces lignes se sont donc confirmées. La décision scandaleuse de SNCF Réseau de retarder ses investissements sur le système Nexteo prévu pour améliorer la ponctualité des RER B et D, après la fin des travaux du CDG Express a amplifié les contestations au CDG Express qui contrairement à ce qui était dit publiquement, ne pouvaient être menés de front avec la régénération totale du RER B.

Le 9 novembre 2020, suite au recours lancé par la commune de Mitry-Mory, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement l'autorisation environnementale accordée au projet CDG Express. Cette décision de justice a confirmé ce que dénonçaient usagers, élu.e.s et riverain.ne.s : ce projet n'est pas justifié par un "intérêt public majeur". Il ne constituera pas une meilleure desserte vers Roissy, et sera inopérant pour les Jeux olympiques de Paris en 2024, puisque sa mise en service a été décalée à fin 2025. Il ne répond pas non plus au développement du trafic aérien sur Roissy, qui s'est notablement réduit. Il est en outre désastreux sur le plan écologique.

Suite à la récente autorisation donnée par la cour administrative d'appel de Paris à la reprise des travaux, la mobilisation pour l'annulation de ce projet inique doit être plus forte que jamais. La Région Ile-de-France, qui ne s'y était pas investie jusqu'à présent, doit absolument y prendre part.

Tel est l'objectif de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe

